



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT DQV 2021



Retrouvez toutes les modalités sur www.dqv.upv.be

Je, soussigné(e), Docteur...

J'indique ici mon adresse de domicile

Nom : Prénom :

Numéro d'OMV : Adresse : Voie et n°

Code postal : Localité :

E-mail :

Numéro de téléphone : GSM :

Numéro de TVA :

demande par la présente le renouvellement pour l'année en cours de mon agrément DQV - Démarche Qualité Vétérinaire.

- J'ai obtenu au minimum 30 PFCC au cours des 3 années qui précèdent. (Notez que les formations en e-learning peuvent être valorisées pour 60 % du quota exigé.)
- Je n'ai pas atteint mon quota en fin d'année mais j'ai ensuite suivi des formations supplémentaires pour l'atteindre. J'accompagne donc ce formulaire des attestations de participation à ces formations. Dans le cas des formations hors-Wallonie, celles-ci doivent faire l'objet d'une demande de reconnaissance par la Commission DQV.
- Je paie mon agrément DQV** (modalités de paiement ci-dessous) : 63 € TVAC.
Je paye seulement 52€ TVAC si je combine avec ma cotisation UPV annuelle (affiliation membre UPV).
Je recevrai une facture acquittée par e-mail.
- En plus des 20 attestations comprises dans le prix de la cotisation DQV, je souhaite recevoir** **attestations supplémentaires et verse** **€ supplémentaires.**

1,60€ tvac par attestation supplémentaire si je paye en même temps que ma cotisation DQV annuelle*.

*Les attestations supplémentaires commandées séparément par la suite seront majorées de 13 € de frais administratifs pour les membres UPV et 24 € pour les non-membres UPV (prix TVAC).

Je m'engage à respecter les prescrits de l'agrément DQV, dont :

- communiquer sans délai à l'UPV tout changement intervenant dans les données mentionnées sur cette demande
- respecter les législations belges, notamment en regard de la santé et du bien-être animal, ainsi que concernant le médicament vétérinaire (entre autres DAF, guidance, etc...)
- respecter les prescrits du cahier des charges QFL lors de mes prestations dans les exploitations certifiées QFL

Fait à

le

Signature :



Merci de scanner ce document dûment complété et signé, et de le renvoyer accompagné de ses annexes éventuelles par e-mail à l'adresse upv@upv.be.

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Gagnez du temps en payant votre agrément DQV en ligne sur www.upv.be 

Vous pouvez aussi faire un versement sur le compte de l'UPV (IBAN : BE38 7420 2554 3872 – BIC : CREGBEBB) avec la mention « Cotisation DQV – 2021 ».